



Compte rendu
COMITE SYNDICAL
PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT

Mercredi 20 février 2019-18h

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 20 FEVRIER 2019

Le comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du vieux Marché sous la présidence de Madame Hélène LARREZET.

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués titulaires présents : 15

Nombre de délégués représentés : 0

Nombre de délégués suppléants présents : 2

Nombre de votants : 15

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Madame	Hélène	LARREZET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	COMET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Patrick	DORVILLE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Françoise	DOUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Françoise	NADAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Josée	CAUSSEQUE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT-MARTIN	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Joseph	DESBIEYS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Albert	TONNEAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Pierre	LAPEYRE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Philippe	MOUHEL	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Daniel	CORBEAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Guy	PONS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Richard	SAINT-JOURS	Communauté de communes de Mimizan

Etaient excusés :

Madame	Laëtitia	CANTAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs

Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Delphine	BERTIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gilbert	BROUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Raphaëlle	MIREMONT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laure	NAYACH	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Christine	BLEVEC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	François	GIL	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Amandine	LAMARQUE- LOUIS	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Valérie	DARDERES- GORRY	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Denis	PAUILLAC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Michaël	CHAUVIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Marie-Françoise	DELEST	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	RINGEVAL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	GUILLEMIN	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Didier	TROUVE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Bernard	LESCARRET	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	SLOTOWSKI	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michelle	LARTIGAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Arnaud	BOURDENX	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Elisabeth	ETCHEVERRIA	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	GOURDON	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes Cote Landes Nature
Madame	Françoise	LESBATS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Dominique	LARTIGAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Bertrand	PUYO	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Christian	VIGNES	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Robert	CAMGUILHEM	Communauté de communes Cote Landes Nature

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

RETOUR SUR 2018

1. Trésorerie et Budget
2. Bilan 2018

2019 : PREPARATION DE L'ANNEE

1. ADMINISTRATIF : MISE EN PLACE DU RIFSEEP
2. LEADER
 - a) Suivi de la programmation
 - b) Proposition d'augmentation « Chargée de mission LEADER »
 - c) Proposition de budget 2019 et demande de subvention
 - d) Mise à jour du dossier « diagnostic circuits courts »
3. NOMAD'
 - a) Perspectives 2019
 - b) Congé maternité de la responsable de la plateforme NOMAD et recrutement des chargés d'accueil
 - c) Proposition de budget 2019 et demande de subvention
4. CONTRAT DE RURALITE – Annexe financière 2019
5. CONTRACTUALISATION – Demande de subvention Ingénierie chef de projet territorial

THEMATIQUE MOBILITE et retour sur le brainstorming de décembre 2018

ORIENTATION BUDGETAIRE

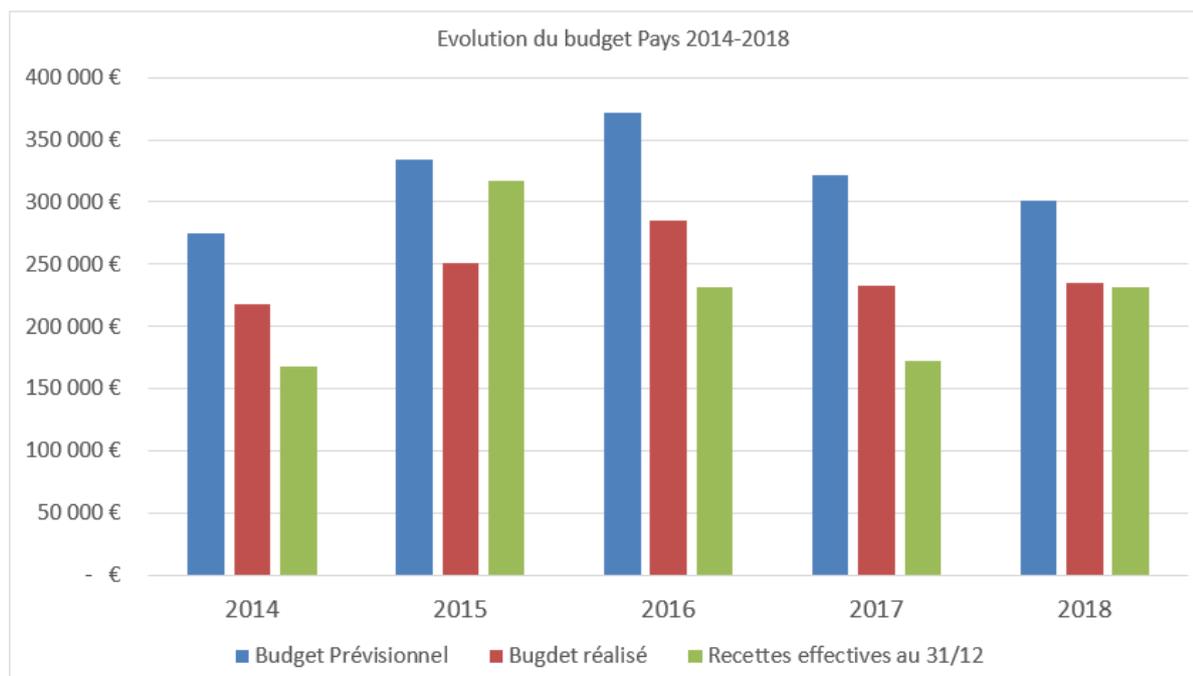
1. Proposition pour 2019
2. Proposition de calendrier pour le budget du Pays 2019

QUESTIONS DIVERSES

1. Trésorerie et Budget

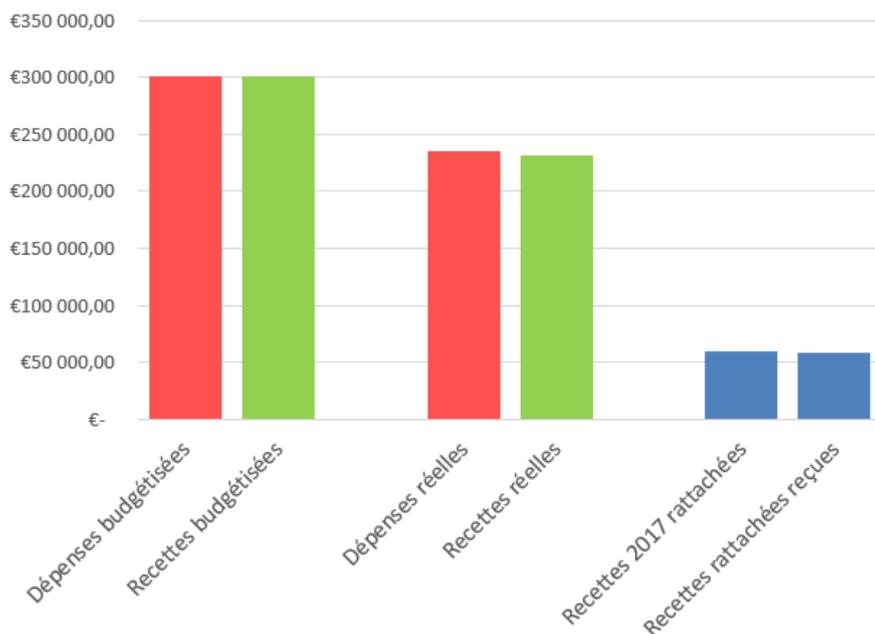


Le Directeur du Pays souligne la baisse de ligne de trésorerie depuis la fin de 2017.



M. Belhoute fait remarquer que depuis 2018 le budget du PETR LNCA est quasiment à l'équilibre. (Le résultat de l'exercice est négatif de 3930.35€)

2. Bilan 2018



CHIFFRAGE 2018	
Dépenses budgétisées	301 437,00 €
Recettes budgétisées	301 437,00 €
Dépenses réelles	235 006,28 €
Recettes réelles	231 075,93 €
Recettes 2017 rattachées	60 023,00 €
Recettes rattachées reçues	58 719,60 €

Le Directeur explique les raisons des actions non réalisées ou sous réalisées dans le budget :

-OCM et FISAC

2 types de FISAC :

- **FISAC investissement = subventions aux entreprises**
- **FISAC Fonctionnement = opération collective + ingénierie + bilan Conseil + évaluation**

Un acompte a été reçu en 2015. Etant donné les actions qui ne sont plus finançables, la demande de solde ne sera pas réalisée. Le trop-perçu d'acompte sera à rembourser. Le Pays a reçu 91 600 €. Pour 2019, il reste 26 500 € soit à distribuer soit à rembourser sur l'enveloppe investissement. L'animation de l'OCM a pris fin en février 2018.

- Départ de José SOARES

José SOARES a quitté le Pays fin mai 2018. Il n'a été remplacé que début octobre. Quatre mois de salaires chargés sont donc à réduire de la charge de personnel.

-Coopération LEADER porté par le Pays LNCA

La coopération est un des fondamentaux de LEADER, l'expérience des précédentes générations montrent que la coopération est un outil aux services des acteurs pour innover et dynamiser le développement des territoires ruraux. Elle est pour cela une obligation du programme européen.

En 2018, une enveloppe de 10 000€ avait été pré-fléchée pour entamer une coopération avec un autre territoire. Cette dernière n'a pas été mis en place.

Pour le budget 2019, il sera proposé de discuter autour de celle-ci.

Concernant la section investissement, une avance de trésorerie de la part du Conseil Régional a été perçue début 2018 à hauteur de 50 000 €. A l'origine, était prévu son remboursement en partie en juin 2018 puis la totalité en décembre 2018.

Nous avons reçu depuis un avenant nous permettant de garder cette avance jusqu'au terme du programme LEADER. L'année 2018 se termine donc avec un excédent en section d'investissement de 50 000 €.

2019 : PREPARATION DE L'ANNEE

1. ADMINISTRATIF : MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Actuellement, l'ensemble de l'équipe du Pays (sauf les saisonniers NOMAD') reçoit un régime indemnitaire allant de 204€ à 217€. Le régime indemnitaire est privé de base légale depuis le 1^{er} janvier 2016. Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'IFSE, indemnité de fonctions, de sujétions et d'Expertise : part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste
- le CIA, complément indemnitaire : part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation

PROPOSITION DE MISE EN PLACE RIFSEEP				
		AGENTS		
		A1 : direction	A2 : Chargé de mission	B1 : assistant / gestionnaire
ACTUEL	/mois	217,43 €	217,43 €	204,74 €
	/an	2 609,16 €	2 609,16 €	2 456,88 €
PROPOSITION	IFSE (partie fixe)			
	/mois	383,00 €	300,00 €	250,00 €
	/an	4 600,00 €	3 600,00 €	3 000,00 €
	CIA (partie variable)			
	VAR1 : AR maladie max / an	300,00 €	300,00 €	200,00 €
	VAR2 : Réunion soirée max/an	300,00 €	300,00 €	300,00 €

Le comité syndical décide à l'unanimité :

-D'INSTITUER les indemnités suivantes (IFSE – CIA) au profit des agents du PETR du Pays Landes Nature Côte d'Argent relevant des cadres d'emplois A, B et C selon les critères explicités

-D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cette délibération notamment les arrêtés nominatifs

2. LEADER

a) Suivi de la programmation

La chargée de mission LEADER présente l'ensemble des projets présentés au dernier comité de Programmation :

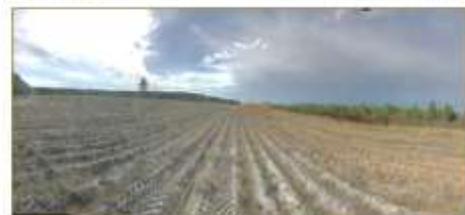
Comité de Programmation du 06 / 02 / 2019

Une expérience exceptionnelle pour des enfants extra-ordinaires

- ◆ Porteur de projet : Association Adapei
- ◆ Objectif : La découverte du patrimoine de l'hydravion par des enfants autistes
- ◆ 80 % de subvention Leader

Création d'un espace-test à Mimizan

- ◆ Porteur de projet : Conseil Départemental des Landes
- ◆ Objectif : Permettre à des agriculteurs de tester leurs projets professionnels tout en valorisant une production en circuit-court



Comité de Programmation du 06 / 02 / 2019

Requalification urbaine du centre-bourg de Léon

- ◆ Porteur de projet : Commune de Léon
- ◆ Objectif : Création d'espace-public de qualité et s'adressant une population locale et touristique

Grenier 2.0

- ◆ Porteur de projet : Association Grenier de Mézos
- ◆ Objectif : Créer un nouveau local pour permettre un développement des activités de l'association



Comité de Programmation du 06 / 02 / 2019

La piétonnisation au cœur du centre-bourg de Gastes

- ◆ Porteur de projet : Commune de Gastes
- ◆ Objectif : Créer des espaces dédiés aux piétons et permettre le développement des services / commerces de proximité



Le bilan

- ◆ Paiement : 347 439,25 €
- ◆ Programmation : 98 873,91 €
- ◆ Sélection : 424 674,51 €
- ◆ Envisagés : 348 000 €



Mme Fernandes annonce le contenu probable du futur comité de Programmation :

Prochain Comité de Programmation

Pour sélection

- ◆ Restructuration des arènes en lieu de vie multi-activités, dossier étude – Commune de Parentis-en-Born
- ◆ Restructuration des arènes en lieu de vie multi-activités, dossier travaux – Commune de Parentis-en-Born
- ◆ Requalification du bourg de Vielle-Saint-Girons
- ◆ Création d'un festival à la mémoire de l'hydravion – Communauté de Communes de Mimizan

Pour programmation

- ◆ Ecomobile – SIVOM
- ◆ Création d'une halle – Commune de Saint-Julien-en-Born
- ◆ Création d'un festival zéro déchet – Commune de Biscarrosse
- ◆ Animation et fonctionnement du Gal 2019 – PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent
- ◆ Diagnostic circuit-court – PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent

b) Proposition d'augmentation « Chargée de mission LEADER »

Etant donné la charge de travail et l'investissement conséquent de Camille Fernandes, chargée de mission LEADER, sur le programme LEADER, Madame la Présidente propose au comité syndical un avenant au contrat de travail de la chargée de mission afin de lui offrir une revalorisation de son salaire à compter de mars 2019.

Mme Larrezet précise que cela fait partie des obligations afin de garder un bon élément. D'autre part, la Présidente rappelle à l'assemblée que le poste d'Animation LEADER est financé à 80% par l'Europe.

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- DE MODIFIER la situation de Madame Camille FERNANDES comme suit :

Situation actuelle	Nouvelle situation
Attaché Rémunération afférente au 4 ^{ème} échelon Indice brut : 512 Indice majoré : 440	Attaché Rémunération afférente au 6 ^{ème} échelon Indice brut : 607 Indice majoré : 510

- D'AUTORISER en conséquence Madame la présidente à signer tous les documents dont l'avenant au contrat de travail

- D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires au budget de l'exercice en cours.

c) Proposition de budget 2019 et demande de subvention

Après avoir exposé le programme d'action prévu pour 2019, Madame la Présidente propose au comité syndical de faire des demandes de subventions auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine et du LEADER.

Le programme 2018 représentait une dépense globale de 74 075 €. Sur la base de ces dépenses, nous avons estimé pour l'exercice 2019 à 71 100 €. Le Pays fera des demandes de subventions auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine (plafond de 10 000€) et du LEADER sur une base subventionnable de 71 100 €.

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant	Financeurs	Montant	Taux
Ingénierie	63 500 €	Région Nouvelle Aquitaine	10 000 €	14.06%
Actions - fonctionnement	7 600 €	FEADER (LEADER	48 880 €	68.74%
		Autofinancement	12 220 €	17.18%
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	71 100 €	TOTAL RECETTES	71 100	100%

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le programme d'actions 2019
- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- D'INSCRIRE au Budget Primitif 2019 les crédits correspondants à la réalisation de l'opération
- DE SOLLICITER une subvention FEADER du Pays Landes Nature Côte d'Argent dans le cadre le programme LEADER
- DE SOLLICITER une subvention du Conseil Régional pour l'animation du programme LEADER 2019
- D'AUTORISER la Présidente à engager la responsabilité du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la conduite de l'opération
- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tous les documents et à engager les démarches nécessaires à cette délibération

d) Mise à jour du dossier « diagnostic circuits courts »

La réflexion sur le développement des circuits courts/de proximité alimentaires a été amenée par les producteurs du territoire, notamment ceux de la CUMA du Born (dont le périmètre dépasse celui du Pays). Certains d'entre eux travaillent déjà en circuits courts et ils souhaitent aujourd'hui aller plus loin dans la démarche en se structurant et en travaillant sur une véritable stratégie pour la restauration collective d'une part, pour la commercialisation de leurs produits d'autre part.

Pour développer ce diagnostic, la chargée de mission Sarah Rivière a été embauchée pendant sept mois.

En 2017, le diagnostic a été achevé et est en libre-service sur le site du Pays Landes Nature Côte d'Argent.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant	Financements sollicités	Montant	Taux
Frais salariaux	17 328,88 €	Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine	4 000,00 €	21,22%
Frais de défraiement	1 517,72 €	Conseil Département des Landes	5 000,00 €	26,53%
		Programme Leader	6 077,28 €	32,25%
		Autofinancement	3 769,32 €	20,00%
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	18846,6	TOTAL RECETTES	18 846,60 €	100,00%

Le conseil syndical, décide à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement ci-dessus,
- SOLLICITE une subvention FEADER via le programme Leader porté par le Pays Landes Nature Côte d'Argent,
- PRECISE que les subventions attribuées par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et le département des Landes ont déjà été sollicitées
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents et à engager les démarches nécessaires à cette délibération

3. NOMAD'

a) Perspectives 2019



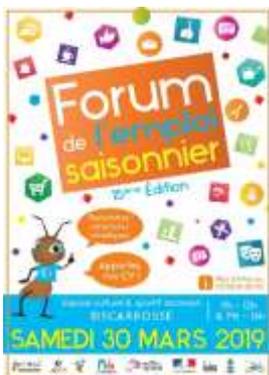
1^{ère} édition du Forum de l'emploi saisonnier de St-Julien-en-Born (Côte Landes Nature) le samedi 23 février 2019 de 9h à 13h

- Phase de contacts entreprises démarrée ;
- Affichage des affiches et flyers réalisée ;
- Actuellement 18 entreprises inscrites et 195 postes à pourvoir



13^{ème} édition du Forum de l'emploi saisonnier de Mimizan le samedi 09 mars 2019 de 9h à 14h

- Phase de contacts entreprises démarrée ;
- Affichage des affiches et flyers en cours ;
- Actuellement 13 entreprises inscrites et 150 postes à pourvoir



15^{ème} édition du Forum de l'emploi saisonnier de Biscarrosse le samedi 30 mars 2019 de 9h à 12h et de 14h à 16h

- Phase de contact entreprises démarrée ;
- Affichage prévu après le forum de Mimizan le 09 mars ;
- Actuellement 12 entreprises inscrites et 177 postes à pourvoir.

Les chargé(e)s d'accueil et de conseils de l'emploi saisonnier *Recrutement en cours*

Leurs missions :

- Jusqu'à l'ouverture des permanences en mai : prospecter le territoire et recenser les offres d'emploi et de logement. L'accent sera mis sur la recherche de solutions d'hébergement (diffusion du kit logeurs).
- A l'ouverture des permanences : recensement et diffusion des offres d'emploi et de logement, conseil et orientation des saisonniers, mise en relation employeurs-saisonniers et logeurs-saisonniers recueil des demandes de médiations du travail...

b) Congé maternité de la responsable de la plateforme NOMAD et recrutement des chargés d'accueil

Pauline Gall nous a informé vers la fin de l'année qu'elle attendait un enfant prévu en avril. Son congé maternité était initialement prévu du 11 mars 2019 au 29 juin 2019. Elle a décalé, avec l'accord de son médecin et de la direction, le congé prénatal pour permettre une « présence dématérialisé » pour les forums, la préparation de la saison et des recrutements. Cela donnerait un congé maternité du 1^{er} avril au 27 juillet 2019.

Il a été décidé de ne pas procéder à un remplacement de congé maternité au vu des missions variées et au management des chargés d'accueil. Le directeur prendra cette charge durant l'ensemble du congé.

Le stagiaire, voté lors du dernier comité syndical aurait pu se charger d'une partie de ces missions. Malheureusement, aucune candidature n'a été reçue.

Afin de rendre possible et aussi efficace que possible cette période, voici une proposition de fonctionnement :

Le Directeur se charge de remplacer Pauline Gall dans son temps de travail. Mélissa Josué serait embauchée de nouveau (4^{ème} année consécutive) mais en avance (du 1^{er} mars au 31 août). Et le/la 2^{ème} chargée d'accueil arriverait comme les autres années à partir du 1^{er} avril. Donc deux contrats seraient proposés de 5 et 6 mois à temps pleins.

Enfin, la mission d'hébergement de l'internat qui a évolué pourra être délégué pour sa partie administrative (dossier de location) à la chargée d'accueil Biscarrosse (en supervision de la direction).

Il est également proposé une augmentation pour Mélissa Josué qui entamerait sa 4^{ème} année consécutive.

Mme la Présidente expose au Comité Syndical qu'il convient de créer un emploi saisonnier en raison de l'activité liée à NOMAD'. En effet, la période d'activité des lieux d'Accueil des Saisonniers de Léon, Mimizan et Biscarrosse s'étalera du 1^{er} mai au 31 août 2018 et le Pays a besoin de renfort dès le mois de mars.

Le premier contrat saisonnier s'étalera du 4 mars 2019 au 31 août 2019.

Les missions communes avec le deuxième saisonnier seront les suivantes :

- Animer une opération de communication concernant l'hébergement des saisonniers (contacter les personnes et les propriétaires susceptibles de proposer un hébergement, tenir à jour un fichier des contacts pris et des logements disponibles...)
- Accueillir et de conseiller avant et pendant la saison les saisonniers et employeurs
- Animer les permanences sur Biscarrosse, Mimizan et Léon
- Aller sur le terrain, dans les entreprises, afin de rencontrer employeurs et saisonniers

Les missions supplémentaires seront :

- Appui à l'organisation des forums (dont les 2 samedis de forum)
- Aide à l'évaluation des forums
- Préparation de la saison (kits saisonniers ; mise à jour des fichiers ; remise en route des outils ; etc.)
- Aide à la formation du chargé d'accueil n°2
- Gestion des inscriptions pour l'internat de Parentis

Le comité syndical décide à l'unanimité

- DE CREER un poste d'adjoint administratif de catégorie C non-titulaire à 35h du 4 mars au 31 août 2019 avec une rémunération à l'indice brut 386.
- D'AUTORISER en conséquence Madame la présidente à signer tous les documents afférents à cette délibération dont le contrat de recrutement ainsi que les avenants éventuels
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires au budget de l'exercice en cours.

Mme la Présidente expose au Comité Syndical qu'il convient de créer un autre emploi saisonnier en raison de l'activité liée à NOMAD'. En effet, la période d'activité des Lieux d'Accueil des Saisonniers de Léon, Mimizan et Biscarrosse s'étalera du 1er mai au 31 août 2018.

Les missions communes avec le deuxième saisonnier seront les suivantes :

- Animer une opération de communication concernant l'hébergement des saisonniers (contacter les personnes et les propriétaires susceptibles de proposer un hébergement, tenir à jour un fichier des contacts pris et des logements disponibles...)
- Accueillir et de conseiller avant et pendant la saison les saisonniers et employeurs
- Animer les permanences sur Biscarrosse, Mimizan et Léon
- Aller sur le terrain, dans les entreprises, afin de rencontrer employeurs et saisonniers

Le comité syndical décide à l'unanimité

- DE CREER un poste d'adjoint administratif de catégorie C non-titulaire à 35h du 1er avril au 31 août 2019 avec une rémunération à l'indice brut 348.
- D'AUTORISER en conséquence Madame la présidente à signer tous les documents afférents à cette délibération dont le contrat de recrutement ainsi que les avenants éventuels
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires au budget de l'exercice en cours

c) Proposition de budget 2019 et demande de subvention

Après avoir exposé le programme d'action prévu pour 2019, Madame la Présidente propose au comité syndical de faire des demandes de subventions auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

Le programme 2018 représentait une dépense globale de 85 300 €. Sur la base de ces dépenses, nous avons estimé pour l'exercice 2019 un budget de 83 000 €. Le Pays fera des demandes de subventions auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant	Financeurs	Montant	Taux
Ingénierie	60 000 €	Région Nouvelle Aquitaine	24 900 €	30,00%
Actions - fonctionnement	23 000 €			
		Autofinancement	58 100 €	70%
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	83 000,00 €	TOTAL RECETTES	83 000,00 €	100%

Le comité syndical décide à l'unanimité

- DE VALIDER le programme d'actions 2019
- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- D'INSCRIRE au Budget Primitif 2019 les crédits correspondants à la réalisation de l'opération
- DE SOLLICITER l'ensemble des financeurs potentiels à cette opération (Conseil Régional, Conseil Départementale, Etat)
- D'AUTORISER la Présidente à engager la responsabilité du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la conduite de l'opération
- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tous les documents et à engager les démarches nécessaires à cette délibération

Mme Nadau précise que les subventions de la Région seront bientôt remises en question et qu'il faut envisager peut-être le fait qu'elles soient supprimées en 2020.

4. CONTRAT DE RURALITE – Annexe financière 2019

- 1^{ère} réunion à la Préfecture : le 28 février 2019

- Courant mars / avril :

- 2^{ème} réunion en Préfecture en présence des communautés de communes et des financeurs habituels
- Validation des projets potentiels et de l'enveloppe financière 2019
- Signature de l'annexe ensuite pour l'ensemble des porteurs de projets recevant une aide de l'Etat



5. CONTRACTUALISATION – Demande de subvention Ingénierie chef de projet territorial

Le périmètre du Pays Landes Nature Côte d'Argent a été retenu comme possible territoire de contractualisation. Le Pays Landes Nature Côte d'Argent a manifesté son intérêt de contractualiser avec le Conseil Régional. Une rencontre entre les Présidents de chaque communauté de communes, la Présidente de Pays et le vice-président en charge de la contractualisation (ou le vice-président en charge du développement économique) doit être organisé.

L'ingénierie territoriale est une composante essentielle de la dynamique du territoire afin de faire émerger et accompagner des projets de développement. Le Pays Landes Nature Côte d'Argent s'est doté d'ingénierie spécialisée pour mettre en œuvre le programme européen LEADER et la plateforme des saisonniers NOMAD' mais également d'une ingénierie territoriale généraliste par son directeur.

L'ingénierie chef de projet territorial pour l'année 2019 au titre de la politique contractuelle du PETR du Pays Landes Nature Côte d'Argent prévoit les dépenses d'ingénierie correspondant à 0.5 ETP pour un montant de 24 500 € pour lesquelles nous sollicitons une subvention du Conseil Régional de 12 250€. Cette subvention est conditionnée au lancement de la contractualisation pour l'année 2019.

Les missions valorisables au titre de ce dispositif sont :

CONTRACTUALISATIONS & ACCOMPAGNEMENTS

- Accompagner l'élaboration d'un projet de territoire et un programme d'actions pluriannuel
- Elaboration en lien avec la Région Nouvelle Aquitaine de la nouvelle contractualisation régionale
- Mise en œuvre du contrat Régional, réaliser son suivi et le cas échéant son évaluation
- Réalisation et mise en œuvre du Contrat de Ruralité

- Appui auprès des référents régionaux et départementaux pour l'accompagnement technique et/ou financiers des porteurs de projets

ANIMATION

- Animation du réseau local d'acteurs public et privés en charge du développement économique en lien avec les chargé(e)s de mission développement économique des communautés de communes
- Animation d'ateliers thématiques en fonction des sujets en cours
- Diffusion des dispositifs départementaux, régionaux, nationaux et européens en faveur du développement
- Créer du lien entre les communautés de communes sur le développement du territoire
- Prise en compte des problématiques orientation / formation / emploi du territoire dans la politique de développement local

PLAN DE FINANCEMENT - CHEF DE PROJET TERRITORIAL - 2019					
DEPENSES	Temps en ETP	Montant	RECETTES	Montant	%
Salaire brut chargé	1/2 ETP	24 500 €	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	12 250 €	50%
			Autofinancement Pays	12250	50%
TOTAL DEPENSES	-	24 500 €	TOTAL RECETTES	24 500 €	100%

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- D'INSCRIRE au Budget Primitif 2019 les crédits correspondants à la réalisation de l'opération
- DE SOLLICITER l'ensemble des financeurs potentiels à cette opération (Conseil Régional, Conseil Départementale, Etat)
- D'AUTORISER la Présidente à engager la responsabilité du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la conduite de l'opération
- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tous les documents et à engager les démarches nécessaires à cette délibération

THEMATIQUE MOBILITE et retour sur le brainstorming

La Mobilité : un enjeu majeur avec comme périmètre cohérent, le PAYS LNCA

- Lors du Brainstorming a été souligné la cohérence du périmètre Pays pour se pencher sur cet enjeu, non (ou peu) pris en compte aujourd'hui par les communautés de communes
- Plusieurs mobilités :
 - Mobilité douce (schéma directeur des pistes cyclables / Rézopouce / etc.)
 - Mobilité des habitants (accès aux services publics)
 - Mobilité des touristes
 - Mobilité intraPays mais également en dehors du territoire
 - Etc.

Nécessité de travailler sur une stratégie de mobilité

- Organiser une concertation dans un premier temps avec les communautés de communes pour connaître les besoins, la volonté, etc.
- Organiser des ateliers de travail ouverts
- Avoir un panorama complet de la mobilité, identifier les besoins du territoire

Construire une stratégie complète avec des préconisations concrètes

Proposition de prévoir un budget au Pays sur la thématique Mobilité pour 2019

- Objectif : se laisser des portes ouvertes et ne rien s'interdire
- Un budget de 44 795 € :
- Ce budget était celui estimé pour la mise en place de RézoPouce
- Il peut également servir pour lancer une étude de besoin qui sera effectuée par un bureau d'études professionnel
- L'objectif est de se retrouver en atelier de travail pour s'organiser et créer ensemble LA stratégie mobilité du territoire

M. Lapeyre souligne à l'assemblée sur l'importance du coût de cette étude et s'interroge sur son utilisation future, sachant que des études ont déjà été faites sur le sujet (type SCOT par chaque communauté de communes).

Mme la Présidente rétorque que ce n'est pas seulement un diagnostic mais qu'il faut mettre en place une réelle stratégie mobilité sur le territoire.

Mme Douste ajoute que les études SCOT ne mentionnent pas de préconisations mobilité.

Mme Nadau précise que pour imaginer différents scénarios, il est nécessaire au préalable d'identifier les besoins du territoire.

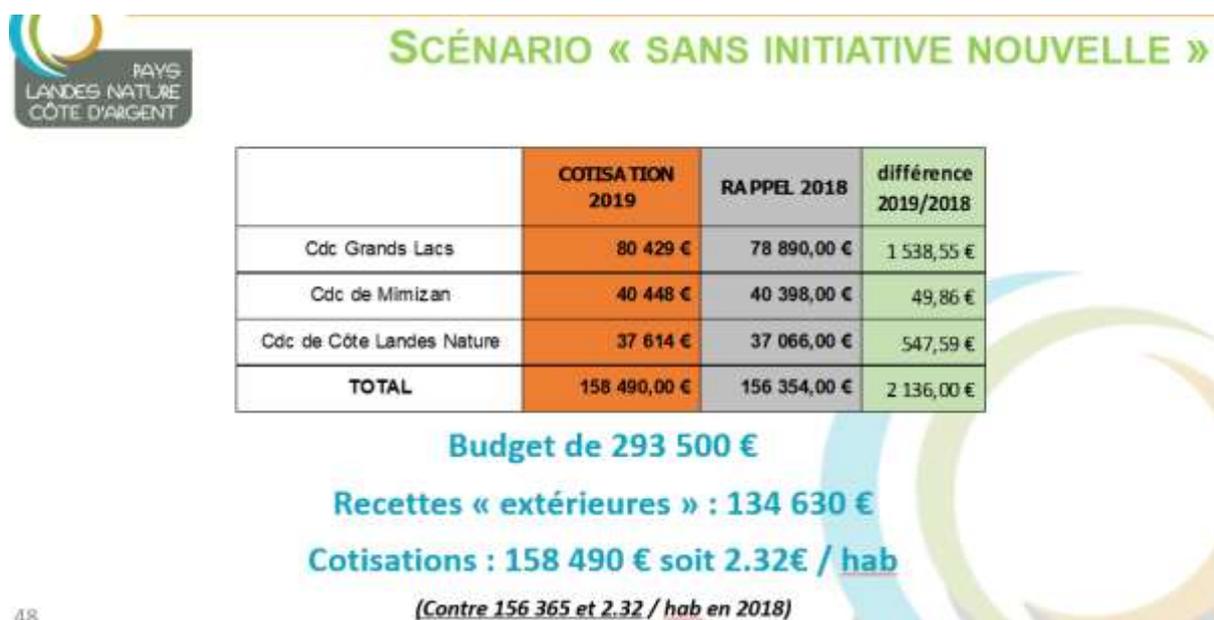
M. Belhoute argumente le fait que cette étude permettra justement d'identifier les outils à développer sur le Pays.

D'une manière générale l'assemblée souhaiterait partager différentes expériences sur l'existant avec des territoires voisins par le biais de réunions.

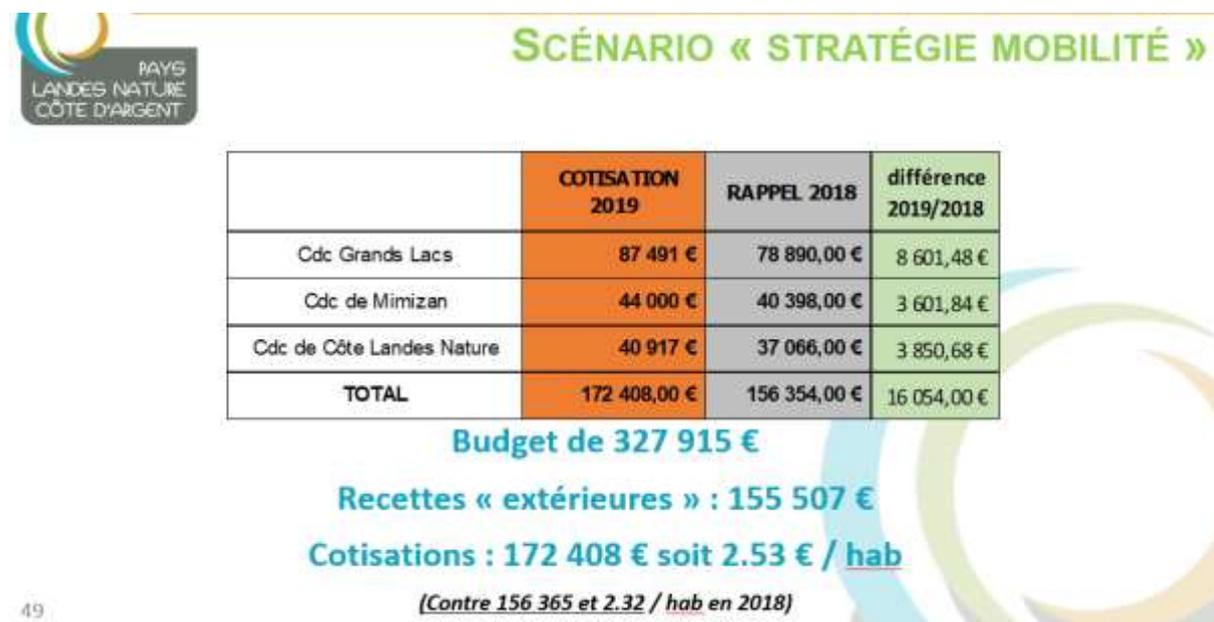
Mme Nadau conclut qu'il faut tout de même faire attention aux dépenses de fonctionnement qui peuvent durer des années comme par exemple des outils numériques.

ORIENTATION BUDGETAIRE

1. Proposition pour 2019



48



49

M. Belhoute présente les deux scénarios possibles, à condition de validation des communautés de communes : l'un sans initiative Pays supplémentaire en 2019, l'autre avec la prise en compte d'une émergence de stratégie mobilité.

Madame la présidente propose avec l'accord des membres que la proposition de budget 2019 soit calculée avec le scénario « stratégie mobilité ».

Les estimations de cotisations qui seront envoyés aux communautés de communes suivront donc ce scénario.

Le futur comité syndical sera l'occasion de voter le CA 2018, le CG 2018 et le budget 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Présidente lève la séance à 20h00